

Secrétariat général

PAR COURRIEL

Québec, le 17 novembre 2022

[REDACTED]

**OBJET : Réponse – Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. (dossier) : 6410/2022-67**

[REDACTED],

En réponse à votre demande d'accès aux documents datée du 9 novembre 2022, vous trouverez en pièce jointe le document *Prise en charge des personnes considérées rétablies et présentant à nouveau un test positif pour le SRAS-CoV-2*.

Veillez toutefois noter que ce document a été retiré du site Web de l'Institut puisque les informations qu'il contient ne sont plus valides. **Elles ne doivent donc pas être utilisées pour émettre des recommandations.**

Vous trouverez ci-jointe une note explicative concernant l'exercice du droit de recours en révision devant la Commission d'accès à l'information.

Veillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents,

[REDACTED]

**Julie Dostaler**  
**Secrétaire générale et**  
**Directrice de la valorisation scientifique et qualité**

p. j. - Document  
- Avis de recours

N/Réf. (correspondance) : 2022-8569